

Sous-section 4.—Gain et heures de travail des employés à gages et à salaire de l'industrie manufacturière*

Des relevés annuels sur les heures de travail et le gain des hommes et femmes employés à salaire et à gages dans les manufactures qui emploient habituellement 15 personnes ou plus s'effectuent depuis 1946. Ces relevés en remplacent d'autres semblables tenus par le recensement des manufactures de 1932 à 1945†. Les deux séries ne sont pas tout à fait comparables. Les premiers relevés ne tenaient pas compte de l'importance de l'établissement manufacturier et portaient sur une semaine du mois où l'emploi était à son plus haut niveau dans chaque établissement, tandis que maintenant les relevés portent sur une semaine de l'automne de chaque année et se limitent aux grands établissements. Des différences quant aux industries visées et aux renseignements recueillis et mis en tableaux réduisent aussi la comparabilité des deux séries. Le relevé le plus récent englobe plus de 86 p. 100 de l'effectif de tous les établissements manufacturiers du Canada.

Les chiffres des tableaux 10-12 portent sur tous les employés à salaire et à gages des grandes manufactures, sauf les commis-voyageurs, les travailleurs à domicile, les gardiens, les femmes de peine et les ouvriers travaillant à de nouvelles constructions. Les propriétaires et les associés sont aussi exclus, ainsi que les employés engagés dans la distribution des produits lorsque les bureaux de vente sont organisés en services séparés. Le gain brut est déclaré au relevé, y compris le salaire régulier et les gages touchés pour travail à l'heure ou à la pièce, les commissions régulières, les gratifications de production ou d'encouragement, le gain de travail supplémentaire, etc.

Les tableaux 9 et 10 indiquent la moyenne d'heures de travail et le gain moyen des employés à salaire et à gages des deux sexes durant la dernière semaine de novembre 1946 et 1947, au Canada, dans les huit plus grandes provinces et dans les principales industries manufacturières. Le gain accuse de fortes augmentations au cours de l'année par suite, surtout, de hausses de salaire et, dans certains cas, d'indemnités de vie chère accrues. D'autres facteurs qui influent sur le niveau des salaires sont le genre et l'ampleur de l'industrie manufacturière, la proportion de travailleuses, la diversité des occupations, la saison dans plusieurs industries, la proportion de travailleurs à temps réduit, à temps discontinu et d'emploi intermittent, la somme de travail supplémentaire, ainsi que le mouvement de la main-d'œuvre et les absences au cours de la semaine du relevé. Le lieu de l'établissement y est aussi pour quelque chose dans certaines régions où le niveau général des salaires tend à être supérieur ou inférieur à la moyenne. Les différences entre provinces se rattachent étroitement à la répartition industrielle des travailleurs dans les diverses provinces. Les différences quant au genre et à l'ampleur des établissements particuliers influent également sur le niveau des salaires, de même que les qualités exigées du personnel administratif et professionnel très bien rémunéré, le nombre de bureaux principaux et l'organisation du service de distribution.

Le tableau 11 indique la proportion de femmes chez les employés à salaires et à gages au Canada et dans huit provinces, ainsi que la proportion du gain des femmes par rapport au gain des hommes en novembre 1946 et 1947. En comparant les chiffres des deux sexes, on doit se rappeler que les femmes sont le plus nombreuses dans les industries où le niveau des salaires est plus bas que la moyenne, que leurs

* Rédigé à la Section de l'emploi, Division de la main-d'œuvre et des prix, Bureau fédéral de la statistique.

† Les renseignements provenant de ces relevés paraissent aux pp. 594-600 de l'Annuaire de 1948-1949.